

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2512

6 novembre 2007

SOMMAIRE

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l.	120533	Immocan S.A.	120534
BCSP V Lux Holdings S.à r.l.	120533	Kauri Capital Properties	120576
BMG Medical S.A.	120535	Kirwan Offices S.à r.l.	120553
Brainstorm	120546	Le Doublon Lux II S.à r.l.	120530
Buehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l. ...	120571	Luxtile au Coin du Feu	120546
Burryi S.à r.l.	120572	M Chateau VII S.à r.l.	120574
Chateau Holdings VII S.à r.l.	120574	Nova Boa Nova S. à r.l.	120570
Crefinimmo	120531	Oakwood Global Finance S.C.A.	120546
Degoklam S.à r.l.	120542	O Chateau VII S.à r.l.	120575
Ducal S.A.	120530	Odyssée Marine S.A.	120573
Euro 2000 S.A.	120533	Passion Chartering S.A.	120574
Euro-Am Immobilier S.A.	120534	P Chateau VII S.à r.l.	120575
Eurobrick Participations Holding S.A. ...	120532	Poseidon S.A.	120534
Euro Central AG	120570	Prolex Technologies S.A.	120531
Euro-Guss S.A.	120569	ProLogis Management S.à r.l.	120530
F Chateau VII S.à r.l.	120573	Rosalia Finance AG	120576
G Chateau VII S.à r.l.	120573	Soft Shoes S.A.	120575
GT Global Invest (Lux) S.à r.l.	120572	Summit Partners IX, S.à r.l.	120542
HCA Luxembourg 1	120535	Tecsys S.à r.l.	120576
H Chateau VII S.à r.l.	120573	Victorex	120545
I Chateau VII S.à r.l.	120574	Vimowa S.A.	120576
ICI	120535	X-Trasys S.A.	120532
Immobilière 2F S.A.	120531	Yanaon	120535

Le Doublon Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.961.

EXTRAIT

En date du 24 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé de supprimer les classes de gérants de la Société, à savoir la classe A et la classe B, et a confirmé M. William A. Bonn, M. Jacques Reckinger et M. Paul Parkinson en tant que gérants de la Société sans distinction de classe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007118833/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09866. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société

Il a été décidé que:

1. Le mandat de KPMG AUDIT (R.C.S. Luxembourg: B 103.590, Adresse: 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007118845/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02015. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ducal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

DUCAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118851/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03809. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Prolex Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.418.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2007

Première résolution

L'assemblée décide la révocation de Monsieur Serge Hansen, employé privé, né le 18 juin 1957 à Dudelange (L), demeurant à L-8020 Strassen, 9, rue de la Grève, pour le mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la révocation de Monsieur Hervé Coral, administrateur, né le 13 octobre 1956 à Rouen (F), demeurant professionnellement à F-27520 Bourgheroulde, route de Rouen, pour le mandat d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide la nomination de Madame Monique Muller, administrateur, née le 8 septembre 1960 à Anderlecht (B), demeurant à L-7784 Bissen, 57, rue des Moulins, pour le mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la nomination de Madame Maria Martynova, administrateur, née le 30 septembre 1970 à Moscou (USSR), demeurant à L-7766 Bissen, 70, route de Colmar-Berg, pour le mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118846/785/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Crefinimmo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.399.

—
Extrait rectificatif de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2007

Deuxième résolution

L'assemblée décide la Nomination de Monsieur Calogero Criscenzo, agent immobilier, né le 16 juin 1971 à Agrigento (I), demeurant à B-1081 Koekelberg (BXL), rue Omer Lepreux, 6/B9, pour le mandat d'administrateur avec tous pouvoirs pour engager la société avec sa signature individuelle et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118847/785/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Immobilière 2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.776.

—
Extrait des résolutions prises lors de rassemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

120532

Cinquième résolution

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE 2F S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118850/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118853/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

X-Trasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.687.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15 mai 2007

Ordre du jour.

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
2. Nomination d'un nouvel administrateur

Première résolution.

Remplacement du commissaire aux comptes FIDOM S.à.r.l, domiciliée à 2, rue Hannelast, L-9544 Wiltz, par la société HMS FIDUCIAIRE s.à.r.l. avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide révoquer la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 23 mars 2005. Elle pourvoit également à son remplacement la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., domiciliée à 2, rue Hannelast, L-9544 Wiltz.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale 2010.

J. Mousel / G. Klein / D. Mamer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007118806/3220/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 115.568.

—
EXTRAIT

En date du 24 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé de supprimer les classes de gérants de la Société, à savoir la classe A et la classe B, et a confirmé M. William A. Bonn, M. Jacques Reckinger et M. Paul Parkinson en tant que gérants de la Société sans distinction de classe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007118830/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

BCSP V Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.016.

—
EXTRAIT

En date du 24 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé de supprimer les classes de gérants de la Société, à savoir la classe A et la classe B, et a confirmé M. William A. Bonn, M. Jacques Reckinger et M. Paul Parkinson en tant que gérants de la Société sans distinction de classe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007118831/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Euro 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.641.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 18 septembre 2007 que:

1. Madame Marianne Korving a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 septembre 2007.
2. Madame Martine Gerber, avocat à la cour, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié, France, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 10 septembre 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118892/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Euro-Am Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.732.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 18 septembre 2007 que:

1. Madame Marianne Korving a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 septembre 2007.

2. Madame Martine Gerber, avocat à la cour, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié, France, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 10 septembre 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118894/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Poseidon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 13.338.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118899/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Immocan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

Mademoiselle Sophie Carpiaux, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant 4, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, est renommée administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118900/506/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ICI, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120664/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01296. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

BMG Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120666/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05674. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Yanaon, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 114.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120663/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00475. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.526.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of the month of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appears:

GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a Delaware corporation registered under number 3652565, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America,

represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nashville, on 9 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of HCA LUXEMBOURG 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, which has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 June 2007, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is currently pending (the «Company»).

The appearing party recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create two (2) different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to redenominate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares.
2. Upon receipt of a report by an independent auditor, to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-).
3. To issue five thousand (5,000) new class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
4. To accept the subscription of the five thousand (5,000) new class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by LONDON RADIOGRAPHY AND RADIOTHERAPY SERVICES LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 4, Connaught Place, London, W2 2ET, United Kingdom (LRRS) and to accept payment in full of each such new shares together with an aggregate share premium of five hundred sixty-seven million six hundred forty-one thousand three hundred seven euro (EUR 567,641,307.-), by LRRS by a contribution in kind to the Company consisting of all the assets and liabilities of LRRS having an aggregate net value of five hundred sixty-seven million six hundred forty-six thousand three hundred seven euro (EUR 567,646,307.-).
5. To determine that share premium may only be reimbursed to the shareholders in accordance with the legal requirements for a decrease of the Company's share capital.
6. To determine that (i) a redemption of the Company's shares as well as a capital increase or decrease of the Company's capital and (ii) the dissolution of the Company will require the prior authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.
7. To amend articles 4, 5, 6, 7, 16, 19, and 20 of the articles of incorporation.

The appearing party requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create two (2) different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares, and to redenominate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares.

Second resolution

The sole shareholder, upon receipt of a report by an independent auditor, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-).

Third resolution

The sole shareholder resolves to issue five thousand (5,000) new class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

Subscription and Allotment

Thereupon now appeared Mr Tom Loesch, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of LRRS, prementioned,

by virtue of a proxy given on 9 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of LRRS for five thousand (5,000) new class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new class B shares together with an aggregate share premium of five hundred sixty-seven million six hundred forty-one thousand three hundred seven euro (EUR 567,641,307.-), by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities, without exception, of LRRS, named above, having an aggregate value of five hundred sixty-seven million six hundred forty-six thousand three hundred seven euro (EUR 567,646,307.-) (the «Contribution»).

The subscriber, acting through its attorney-in-fact, states (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 9 July 2007 whereby LRRS agreed to contribute all its assets and liabilities to the Company, as documented in a statement of assets and liabilities dated 10 July 2007, which shall remain annexed to the present deed, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of all its assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of these assets and liabilities to the Company.

The value of the Contribution is described in a report established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., as an independent auditor («réviseur d'entreprises») with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, represented to this effect by Ms Karen Wauters, réviseur d'entreprises.

The conclusion of the report which shall remain annexed to the present deed is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 5,000 shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued with total related share premium of EUR 567,641,307.-, hence total consideration amounting to EUR 567,646,307.-»

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind and to allot the five thousand (5,000) new class B shares to LRRS as fully paid shares.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to determine that share premium may only be reimbursed to the shareholders in accordance with the legal requirements for a decrease of the Company's share capital.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to determine that (i) a redemption of the Company's shares as well as a capital increase or decrease of the Company's capital and (ii) the dissolution of the Company will require the prior authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend articles 4, 5, 6, 7, 16 19, and 20 of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting representing at least three quarters of the capital.»

« **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares (the «Class A Shares») and five thousand (5,000) Class B Shares (the «Class B Shares») (together the «shares»), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the «Class A Share Premium Account») of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the «Class B Share Premium Account») of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation, and in particular under the majority requirements set forth in Article 7. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve. The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may only be reimbursed to the holders of Class A Shares and Class B Shares, respectively, in accordance with the legal requirements for decreasing the Company's share capital, and in particular under the majority requirements set forth in Article 7.»

« **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. In accordance with article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.»

« **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders representing at least three quarters of the capital.»

« **Art. 16. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken on a simple majority basis by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the director(s).»

« **Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, the numerator of which shall be the total equity contribution made (i.e. equity contributed and share premium paid) represented by that share at the time of the relevant dividend payment, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant dividend payment.

Subject to the conditions set by law, the director(s) may pay out an advance payment on dividends. The director(s) determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment in accordance with the rules set forth in the preceding paragraph.»

« **Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, to the shareholders in such way that each share shall be entitled to a fraction of the net assets, the numerator of which shall be the total equity contribution made (i.e. equity contributed and share premium paid) represented by that share at the time of the relevant payment of the net assets, and the denominator shall be the aggregate of the Company's statutory capital account and share premium account at the time of the relevant payment of the net assets.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind consists in LRRS, a company which has its registered seat in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company which also has its registered seat in the European Community, the Company refers to Article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for a capital tax exemption in this case.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., une société du Delaware inscrite sous le numéro 3652565, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Nashville, le 9 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant représente l'associé unique de HCA LUXEMBOURG 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire soussigné le 25 juin 2007, non encore publié au Journal Officiel du Luxembourg, Mémorial C avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et dont l'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg est en cours (la «Société»).

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) différentes catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de Catégorie A, et les parts sociales de Catégorie B, et redénomination des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de Catégorie A.

2. Dès réception d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq mille (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-).

3. Émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de ces cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par LONDON RADIOGRAPHY AND RADIOTHERAPY LIMITED, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à 4 Connaught Place, London, W2 2ET, Royaume-Uni, (LRRS) et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante-sept million six cent quarante et un mille trois cent sept euros (EUR 567.641.307,-), par LRRS, par un apport en nature de tous les actifs et passifs de LRRS ayant une valeur nette totale de cinq cent soixante-sept million six cent quarante-six mille trois cent sept euros (EUR 567.646.307,-) à la Société.

5. Détermination qu'un remboursement de prime d'émission est soumis aux conditions légales relatives à la réduction du capital social de la Société.

6. Détermination que (i) le rachat des parts sociales de la Société ainsi que l'augmentation ou la diminution du capital de la Société et (ii) la dissolution de la Société, exigeront l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire représentant au moins les trois-quarts du capital.

7. Modification des articles 4, 5, 6, 7, 16, 19, et 20 des statuts de la Société.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) différentes catégories de parts sociales, nommément les parts sociales de Catégorie A, et les parts sociales de Catégorie B et de redénommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'associé unique, dès réception d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes.

Quatrième résolution

Souscription et Attribution

Ensuite a comparu Maître Tom Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire de LRRS, telle que définie ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de LRRS ces cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles de Catégorie B ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante-sept millions six cent quarante et un mille trois cent sept euros (EUR 567.641.307,-), par un apport en nature de tous les actifs et passifs, sans exception, de LRRS, nommée ci-avant, ayant une valeur nette totale de cinq cent soixante-sept millions six cent quarante-six mille trois cent sept euros (EUR 567.646.307,-) («l'Apport»).

Le souscripteur, agissant par son mandataire, déclare (i) que l'Apport est fait sur base d'un contrat d'apport daté du 9 juillet 2007 par lequel LRRS a accepté d'apporter tous les actifs et passifs à la Société, tels que repris dans un relevé des actifs et des passifs daté du 10 juillet 2007, qui sera annexé au présent acte, (ii) qu'il ne subsiste aucun empêchement ni aucune limitation ni restriction au libre transfert de tous les actifs et passifs à la Société, et (iii) que des instructions ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou toutes autres formalités nécessaires au transfert des actifs et passifs à la Société.

La valeur de l'Apport pour les actions nouvellement émises a été décrite dans un rapport de ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., en sa qualité de réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée à ces fins par Madame Karen Wauters, réviseur d'entreprises.

La conclusion dudit rapport rédigé en langue anglaise, qui sera annexé au présent acte, est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 5,000 shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued with total related share premium of EUR 567,641,307.-, hence total consideration amounting to EUR 567,646,307.-»

Par suite de cela, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement en nature et d'allouer les cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, à LRRS en tant que parts sociales entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'associé unique décide qu'un remboursement de prime d'émission est soumis aux conditions légales relatives à la réduction du capital social de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide que (i) le rachat des parts sociales de la Société ainsi que l'augmentation ou la diminution du capital de la Société et (ii) la dissolution de la Société, exigeront l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire représentant au moins les trois quarts du capital.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, L'associé unique décide de modifier les articles 4, 5, 6, 7, 16, 19 et 20 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, représentant au moins les trois quarts du capital social.»

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et cinq mille (5.000) parts sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») (qui réunies forment les «parts sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts, et notamment conformément aux conditions de majorité déterminées par l'Article 7. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent uniquement être remboursés respectivement aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B conformément aux conditions légales relatives à la réduction du capital social de la Société, et notamment conformément aux conditions de majorité déterminées par l'Article 7.»

« **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire une partie des bénéfices et des actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.»

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.»

« **Art. 16. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises à la majorité simple par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.»

« **Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

En cas de paiement d'un dividende, chaque part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, dont le numérateur doit être le montant total des capitaux apportées (c'est-à-dire la valeur nominale et la prime d'émission payée) représentés par ladite part au moment du paiement du dividende concerné et le dénominateur doit être la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société, au moment du paiement du dividende concerné.

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il/ils déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes conformément aux règles énoncées dans le paragraphe précédent.»

« **Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net devra être payé à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés de manière à ce que chaque part sociale ait droit à une fraction du montant total de l'actif net, dont le numérateur doit être le montant total des capitaux apportées (c'est-à-dire la valeur nominale et la prime d'émission payée) représentés par ladite part au moment du paiement de l'actif net concerné et le dénominateur doit être la somme du compte capital social de la Société et du compte de prime de d'émission de la Société, au moment du paiement de l'actif net concerné.»

Déclaration pour raisons fiscales

Considérant que le présent apport en nature résulte dans LRRS, une société constitué dans la Communauté européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société également constitué dans la Communauté européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8417. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120971/239/369.

(070139424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

**Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Degoklam S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SUMMIT EINSURANCE POOLING PARTNERSHIP, GP, a general partnership existing under the laws of the State of Delaware, having its principal business office address at 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, USA, and registered office address at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware, USA, represented by its MANAGING PARTNER SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., represented by its GENERAL PARTNER SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., represented by its GENERAL PARTNER SUMMIT PARTNERS PE VII, LLC, represented by its Member Bruce R. Evans,

here represented by Ms Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 22 August 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of DEGOKLAM S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 127.675, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen on 19 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1312 on 29 June 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly take the following resolutions which it requests the undersigned notary to enact:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the Company into SUMMIT PARTNERS IX, S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company accordingly, which article shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of SUMMIT PARTNERS IX, S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In the case of several managers, the sole partner or, as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix

(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any A Manager or by the joint signature of any B Manager with any A Manager.»

Third resolution

The sole partner decides to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers among whom one A Manager and one B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and shall always require the consent of one A Manager and one B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Fourth resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as A Managers of the Company with immediate effect for an unlimited period:

- Bruce R. Evans, Investment Manager, born in Roanoke, on 25 March 1959, having his professional address at 222 Berkeley St. 18th Floor, Boston, MA 02116, United States of America; and
- Oliver G. Thomas, Investment Manager, born on 16 September 1980 in Cardiff, Wales, United Kingdom, with professional address at Berkeley Square House, 8th Floor, Berkley Square, W1J 6DV London.

Fifth resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as B Managers of the Company with immediate effect for an unlimited period:

- Lennart Stenke, born in Sundbyberg, on 22 September 1951, residing at 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven; and
- Nico Kruchten, born in Luxembourg, on 28 August 1957, residing at 34, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SUMMIT EINSURANCE POOLING PARTNERSHIP, GP, un general partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son siège d'administration centrale au 222 Berkeley Street, 18th Floor, Boston, MA 02116, Etats-Unis et ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware, Etats-Unis, représentée par son managing partner SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P., représentée par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., représentée par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, LLC, représentée par son Member Bruce R. Evans,

ici représentée par Mlle Raphaëla Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 22 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de DEGOKLAM S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.675, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Paul Bettingen en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1312 le 29 juin 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes qu'elle a requis le notaire soussigné d'arrêter:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société à SUMMIT PARTNERS IX, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de SUMMIT PARTNERS IX, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider qu'ils seront désignés «Gérants A» ou «Gérants B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe d'un Gérant B et un Gérant A.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants, parmi lesquels se trouvent un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et requièrent au moins l'assentiment d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes Gérants A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Bruce R. Evans, Investment Manager, né à Roanoke, le 25 mars 1959, avec adresse professionnelle au 222 Berkeley St. 18th Floor, Boston, MA 02116, Etats-Unis; and
- Oliver G. Thomas, Investment Manager, né le 16 septembre 1980 à Cardiff, Wales, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au Berkeley Square House, 8th Floor, Berkley Square, W1J 6DV Londres.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes Gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Lennart Stenke, né à Sundbyberg, le 22 September 1951, résidant au 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven; et
- Nico Kruchten, né à Luxembourg, le 28 August 1957, résidant au 34, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Savelsberg, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. LAC/2007/25139. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120980/5770/189.

(070139347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Victorex, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120655/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06724. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Brainstorm, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120657/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01906. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Luxtile au Coin du Feu, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 120.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120658/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01919. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before the undersigned Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom,
- 2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121.891,
- 3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, United Kingdom,
- 4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom,
- 5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom,
- 6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom,
- 7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with address at c/o MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, N10080, United States,
- 8) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,
- 9) CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381,
- 10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, with registered office at 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, United Kingdom,
- 11) GLENBROOK CAPITAL L.P., a limited partnership organized under the law of the state of Nevada, with registered office at 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, United States,

all duly represented by Ms. Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of ten proxies given on July 4, 5 and 6 2007.

The proxies, after having been signed in variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Sole Shareholders of OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122.047, incorporated pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 16th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 4th of January 2007, number 3. The articles of association have been amended for the last time on 25th of May 2007 pursuant to the deed of Maître Jean-Josef Wagner (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-two thousand nine hundred twelve euros and fifty cents (EUR 22,912.50) from four hundred eighty-four thousand one hundred eleven euros twenty-five cents (EUR 484,111.25) to five hundred seven thousand twenty-three euros seventy-five cents (EUR 507,023.75) through the issue of eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class B ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by twenty-two thousand nine hundred twelve euros and fifty cents (EUR 22,912.50) from four hundred eighty-four thousand one hundred eleven euros twenty-five cents (EUR 484,111.25) to five hundred seven thousand twenty-three euros seventy-five cents (EUR 507,023.75) through the issue of eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided consisting of:

- a) 1,833 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- b) 1,833 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- c) 1,833 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- d) 1,833 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- e) 1,833 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- f) 1,833 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- g) 1,833 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- h) 1,833 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- i) 1,833 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and,
- j) 1,833 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 11,037.50 as follows:

- a) 883 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 883 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 883 Class B3 Ordinary Shares,
- d) 883 Class B4 Ordinary Shares,
- e) 883 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 883 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 883 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 883 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 883 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 883 Class B10 Ordinary Shares.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 11,037.50 as follows:

- a) 883 Class B1 Ordinary Shares
- b) 883 Class B2 Ordinary Shares
- c) 883 Class B3 Ordinary Shares
- d) 883 Class B4 Ordinary Shares

- e) 883 Class B5 Ordinary Shares
- f) 883 Class B6 Ordinary Shares
- g) 883 Class B7 Ordinary Shares
- h) 883 Class B8 Ordinary Shares
- i) 883 Class B9 Ordinary Shares
- j) 883 Class B10 Ordinary Shares

3) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 837.50 as follows:

- a) 67 Class B1 Ordinary Shares
- b) 67 Class B2 Ordinary Shares
- c) 67 Class B3 Ordinary Shares
- d) 67 Class B4 Ordinary Shares
- e) 67 Class B5 Ordinary Shares
- f) 67 Class B6 Ordinary Shares
- g) 67 Class B7 Ordinary Shares
- h) 67 Class B8 Ordinary Shares
- i) 67 Class B9 Ordinary Shares
- j) 67 Class B10 Ordinary Shares

The of eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of twenty two thousand nine hundred twelve euro fifty cents (EUR 22,912.50) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«6.1 Subscribed Capital. The Company has a subscribed capital of five hundred seven thousand twenty-three euros seventy-five cents (EUR 507,023.75) represented by fully paid up Shares, consisting of:

- a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A3 Ordinary Shares»);
- d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);
- g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A10 Ordinary Shares»);
- k) 30,562 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);
- l) 30,562 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B2 Ordinary Shares»);
- m) 30,562 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B3 Ordinary Shares»);
- n) 30,562 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);
- o) 30,562 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);

- p) 30,562 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);
- q) 30,562 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B7 Ordinary Shares»);
- r) 30,562 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B8 Ordinary Shares»);
- s) 30,561 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B9 Ordinary Shares»);
- t) 30,561 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B10 Ordinary Shares»); and,
- u) 1 Management Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Management Share»).

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni,
- 2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.891,
- 3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, Royaume-Uni,
- 4) Roger Lansdowne, né le 1^{er} septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni,
- 5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni,
- 6) Richard Klemmer, né le 1^{er} novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, une limited liability company gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant comme adresse c/o MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis,

8) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

9) CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.382,

10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, ayant comme adresse le 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, Royaume-Uni,

11) GLENBROOK CAPITAL L.P. une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Nevada, ayant son siège social au 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, Etats-Unis,

tous dûment ici représentés par Mlle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations faites les 4, 5 et 6 juillet 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls actionnaires OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.047, constituée suivant acte de André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2007, numéro 3. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mai 2007 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, (ci-après la «Société»).

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille neuf cent douze euros et cinquante centimes (22.912,50) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 484.111,25) à cinq cent sept mille vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 507.023,75) par l'émission de dix-huit mille trois cent trente (18.330) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;

2. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux mille neuf cent douze euros et cinquante centimes (22.912,50) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 484.111,25) à cinq cent sept mille vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 507.023,75) par l'émission de dix-huit mille trois cent trente (18.330) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- a) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- b) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- c) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- d) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- e) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- f) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- g) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- h) 1833 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- i) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

et,

- j) 1.833 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 11.037,50 comme suit:

- a) 883 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 883 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 883 actions ordinaires de catégorie B3,

- d) 883 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 883 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 883 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 883 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 883 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 883 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 883 actions ordinaires de catégorie B10.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 11.037,50 comme suit:

- a) 883 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 883 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 883 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 883 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 883 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 883 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 883 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 883 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 883 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 883 actions ordinaires de catégorie B10.

3) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 837,50 comme suit:

- a) 67 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 67 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 67 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 67 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 67 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 67 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 67 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 67 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 67 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 67 actions ordinaires de catégorie B10.

Les dix-huit mille trois cent trente (18.330) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-deux mille neuf cent douze euros et cinquante centimes (22.912,50) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit. La Société dispose d'un capital souscrit de cinq cent sept mille vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 507.023,75) constitué d'Actions libérées, ainsi décomposées:

- (a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A1»);
- (b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- (c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- (d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- (e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- (f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- (g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- (h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);

- (i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- (j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A10»);
- (k) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B1»);
- (l) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B2»);
- (m) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B3»);
- (n) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B4»);
- (o) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B5»);
- (p) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B6»);
- (q) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B7»);
- (r) 30.562 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B8»);
- (s) 30.561 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B9»);
- (t) 30.561 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B10»); et
- (u) 1 Action ordinaire de Management d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) (les «Actions de Management»).

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18651. — Reçu 229,13 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120979/5770/368.

(070139149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.237.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MASCINI HOLDINGS LIMITED, represented by M^e François Felten, being the sole shareholder of KIRWAN OFFICES S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of notary, M^e Paul Bettingen, on 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C-913 on 18 May 2007.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. the sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1. Change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to Unites-States Dollars («USD»); convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into seventeen thousand seventy-two USD (\$ 17,072.-) at the exchange rate of 1.3658 being the EUR/USD conversion rate published by the EUROPEAN CENTRAL BANK as of 27 August 2007, amendment of the nominal value from twenty-five Euro (€ 25.-) per share to one USD (\$ 1.-) per share, transfer of the balance of fifty USD cents (\$ 0.50) to the premium, creation of three classes of shares namely the class A shares, the class B shares and the class C shares and reclassification of the seventeen thousand seventy-two (17,072) then existing shares into ten thousand two hundred and forty-three (10,243) class A shares, six thousand eight hundred and twenty-eight (6,828) class B shares and one (1) class C share with a nominal value of one USD (\$ 1.-) each, so that the issued share capital is set at seventeen thousand seventy-two USD (\$ 17,072.-) represented by ten thousand two hundred and forty-three (10,243) class A shares, six thousand eight hundred and twenty-eight (6,828) class B shares and one (1) class C share with a nominal value of one USD (\$ 1.-) each; allocation of the class A shares, the class B shares and the class C share to MASCINI HOLDINGS LIMITED, being the current holder of all the shares in issue in the Company.

2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company relating to the object of the Company so as to read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.»

3. Entire Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order inter alia to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of the agenda substantially in the form attached to the proxies.

4. Appointment of Robert Reid, Robert Foresman and Richard Olphert as new class A managers of the Company, Richard Deitz and Benjamin Heller as new class B managers of the Company and Stephen Lynch as a new class C manager of the Company, in each case for an unlimited duration. The existing manager, ProServices MANAGEMENT Sàrl, shall be designated a class A manager.

Thereupon the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is decided to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to Unites-States Dollars («USD»).

Thereupon its is decided to convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into seventeen thousand seventy-two USD (\$ 17,072.-) at the exchange rate of 1.3658 being the EUR/USD conversion rate published by the EUROPEAN CENTRAL BANK as of 27 August 2007. It is then decided to amend the nominal value from twenty-five Euro (€ 25.-) per share to one USD (\$ 1.-) per share and to transfer the balance of fifty USD cents (\$ 0.50) to the premium.

It is decided to create three classes of shares namely the class A shares, the class B shares and the class C shares and to reclassify the seventeen thousand seventy-two (17,072) then existing shares into ten thousand two hundred and forty-three (10,243) class A shares, six thousand eight hundred and twenty-eight (6,828) class B shares and one (1) class C share with a nominal value of one USD (\$ 1.-) each, so that the issued share capital is set at seventeen thousand seventy-two USD (\$ 17,072.-) represented by ten thousand two hundred and forty-three (10,243) class A shares, six thousand eight hundred and twenty-eight (6,828) class B shares and one (1) class C share with a nominal value of one USD (\$ 1.-) each; the class A shares, the class B shares and the class C share being allocated to MASCINI HOLDINGS LIMITED, being the current holder of all the shares in issued in the Company.

Second resolution

It is decided to amend article 2 of the articles of association of the Company relating to the object of the Company so as to read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.»

Third resolution

It is decided to amend and restate in their entirety the articles of association of the Company in order inter alia to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of the agenda so as to read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KIRWAN OFFICES S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand and seventy-two United States Dollars (USD 17,072.-) divided into ten thousand two hundred and forty-three (10,243) shares of class A, into six thousand eight hundred and twenty-eight (6,828) shares of class B, and into one (1) share of class C (the shares of class A, of class B and of class C will be together referred to as the shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Unless provided otherwise and subject to any applicable transfer restrictions provided for herein or by the relevant legislation, no shareholder shall do any of the following without the unanimous consent of the other shareholders:

- pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its shares or any interest in any of its shares;
- sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its shares or any interest in its shares; or
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its shares.

Art. 7. Transfer of Shares in case of a Triggering Event.

7.1. A class A shareholder and/or a class B shareholder (the «Affected Shareholder») suffers a Triggering Event (as defined hereafter) where:

(A) it commits a Material Breach and either (i) the breach is not capable of being remedied or (ii) the Affected Shareholder does not remedy that breach within twenty one (21) Business Days of the other shareholder sending it written notice requiring it to remedy that breach;

(B) it is unable or admits inability to pay its debts as they fall due, suspends making payments on any of its debts or, by reason of actual or anticipated financial difficulties, commences negotiations with one or more of its creditors with a view to rescheduling any of its indebtedness or is otherwise insolvent or bankrupt in accordance with the laws of its jurisdiction of incorporation;

(C) a moratorium is declared in respect of any of its indebtedness;

(D) any corporate action, legal proceedings or other procedure or step is taken (or any analogous procedure or step is taken in any jurisdiction) in relation to: (i) the suspension of payments, a moratorium of any indebtedness, winding-up, dissolution, administration or reorganisation (by way of voluntary arrangement, scheme of arrangement or otherwise) other than a solvent liquidation or reorganisation of any of its Affiliates; (ii) a composition, assignment or arrangement with any creditor; (iii) the appointment of a liquidator (other than in respect of a solvent liquidation of any of its Affiliates), receiver, administrator, administrative receiver, compulsory manager or other similar officer in respect of any of its assets; or (iv) enforcement of any security over any of its assets;

(E) any of the events in this Article occurs in relation to any of its parent companies; or

(F) a Change of Control occurs in relation to it.

7.2. If a Triggering Event (as defined hereafter) occurs, the Affected Shareholder shall notify the other class A and/or class B shareholders as soon as reasonably practicable.

7.3. Following a Triggering Event, the class A and/or class B shareholder which is not the Affected Shareholder (the «Non-Affected Shareholder») may give written notice (a «Triggering Notice») to the Affected Shareholder (copies to the class C shareholder) within sixty (60) Business Days of receiving notification of the Triggering Event from the Affected Shareholder or of its becoming aware of the Triggering Event, whichever is the earlier, requiring the Affected Shareholder:

(i) to sell subject to the satisfaction of any Permitted Condition specified in the Triggering Notice, all of the shares held by the Affected Shareholder (the «Sale Shares») to the Non-Affected Shareholder at the Sale Price; or

(ii) where the Triggering Event is an event specified in item A or item F of the definition of Triggering Event (as defined hereunder) to purchase, subject to the satisfaction of any Permitted Condition specified in the Triggering Notice, all of the shares held by the Non-Affected Shareholder (also the «Sale Shares») at the Sale Price.

Save in relation to the circumstances set out in item 7.3.(ii) above, if a Triggering Notice is given then the Affected Shareholder shall be bound, subject to the satisfaction (or waiver) of any Permitted Condition specified in the Triggering

Notice, to sell the Sale Shares to the Non-Affected Shareholder and the Non-Affected Shareholder shall be bound to purchase the Sale Shares.

If a Triggering Notice is given in the circumstances set out in item 7.3.(ii) above then the Affected Shareholder shall be bound, subject to the satisfaction or waiver of any Permitted Conditions specified in the Triggering Notice, to purchase the Sale Shares from the Non-Affected Shareholder.

7.4. The sale and purchase of the Sale Shares in accordance with this Article 7 shall be made on the following terms:

- if any of the Permitted Conditions to the Triggering Notice is not satisfied or waived within sixty (60) Business Days or, in the case of a regulatory approval, one hundred and fifty (150) Business Days, after service of that Triggering Notice then that Triggering Notice shall lapse. Otherwise, completion of the transfer of the Sale Shares shall be completed seven (7) Business Days after written notice of the determination of the Fair Value of the Sale Shares or the date of satisfaction or waiver of all Permitted Conditions (whichever is the later) (the «Trigger Notice Transfer Date») at such reasonable time and place that the shareholders agree or, failing which, at the registered office of the Company;

- the Affected Shareholder shall deliver to the buyer in respect of the Sale Shares on or before the Trigger Notice Transfer Date duly executed instruments of transfer and a power of attorney in such form and in favour of such person as the buyer may nominate to enable the buyer to exercise all rights of ownership in respect of the Sale Shares including, without limitation, the voting rights.

7.5. If the Affected Shareholder does not comply with its obligations under this Article 7, the Company may authorise a person to execute and deliver the necessary transfer instrument(s) of transfer and any assignment on its behalf. The Company may receive the purchase money on behalf of the Affected Shareholder and cause the buyer to be registered as the holder of the shares being sold. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the buyer (who shall not be bound to see to the application of those moneys). After the buyer has been registered as holder of the Sale Shares in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 8. Management of the Company.

8.1. The Company is managed by up to seven (7) managers who need not be shareholders.

8.2. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of three different classes, being class A managers, class B managers and class C managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The class A shareholders shall be entitled to propose a list of persons out of which four (4) class A managers shall be appointed by the general meeting of shareholders.

The class B shareholders and the class C shareholders shall be entitled to propose a list of persons out of which two (2) class B managers and one (1) class C manager shall be appointed by the general meeting of shareholders.

A manager shall be deemed to have been appointed by a shareholder if he is appointed as a manager by the general meeting of shareholders following his nomination for appointment to the board of managers by that shareholder in accordance with item 8.2.

The shareholder nominating a manager to be removed in accordance with Article 8 shall indemnify the Company for any liability arising from any such removal.

The Board shall appoint a Chairman for each meeting from among the class A managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote in any circumstance.

8.3. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

8.4. Board meetings shall be held at least four (4) times a year and at not more than four (4) monthly intervals. At least twenty (20) Business Days written notice shall be given to each of the managers of all Board meetings (except if (i) a class A manager and each of the class B manager and the class C manager agree in writing to shorter notice or (ii) if all of the managers are present at the meeting). Board meetings shall take place in Luxembourg. Each notice of Board meeting shall: specify a reasonably detailed agenda; be accompanied by any relevant papers; and be sent by email, courier or facsimile transmission if sent to an address outside Luxembourg.

8.5. The quorum at a Board meeting shall be two (2) managers (including at least one (1) class A manager and one (1) the class B manager) present and entitled to vote at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present or ceases to be present, the managers present shall adjourn the meeting to a specified place and time no more than five (5) Business Days after the original date. Notice of the adjourned meeting shall be given by the Company. The quorum at any adjourned meeting shall be any two (2) managers (including at least one (1) class A manager).

Board meetings shall be chaired by the Chairman.

At any Board meeting every manager shall have one (1) vote.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

8.6. In the case of more than one (1) manager, the managers constitute a board of managers. A meeting of the managers may consist of a conference between managers some or all of whom are in different places provided that a majority of the managers are physically present in Luxembourg and each manager who participates is able:

- to hear each of the other participating managers addressing the meeting; and
- if he so wishes, to address all of the other participating managers simultaneously,

whether directly, by conference telephone or by any other form of communications equipment or by a combination of those methods. A quorum is deemed to be present if the above conditions are satisfied in respect of at least the number of managers required to form a quorum. A meeting held as described in this Article shall be deemed to take place at the place where the largest group of participating managers is assembled, which shall be in Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

8.7. Any manager may vote on a matter and be taken into account for the purposes of a quorum even if he is interested in that matter. If a matter is one in which a director is interested and that interest is known to the other managers or is not apparent on the face of these articles of association, then that manager must declare the nature of his interest before that matter is considered.

8.8. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

8.9. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

To the extent permitted by law, the quorum at a general meeting of the Company shall be all the class A shareholders unless:

- a Special Majority Shareholder Reserved Matter (as defined hereafter) is considered at such meeting in which case the quorum shall be all the class A shareholders and the class B shareholders present or represented; or
- a Unanimous Shareholder Reserved Matter (as defined hereafter) is considered at such meeting in which case the quorum shall be all the shareholders present or represented.

If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the chairman of the meeting shall adjourn the meeting to a specified place and time not earlier than five (5) Business Days after the original date. Notice of the adjourned meeting shall be given by the Company.

At least twenty-one (21) clear days' written notice (excluding the day on which the notice is given and the day on which the meeting is held) shall be given to each Shareholder of any general meeting of shareholders, unless all shareholders approve a shorter notice period.

The consent in relation to an Unanimous Shareholder Reserved Matter («Unanimous Required Shareholder Consent») shall require: the prior written consent of, or on behalf of, each shareholder; or the affirmative vote of all Shareholders entitled to attend and vote at a general meeting of the Company.

The consent in relation to a class A and class B Shareholder Reserved Matter («Special Majority Shareholder Consent») shall require: the prior written consent, of class B shareholder; or the affirmative vote of each of the class A shareholder and the class B shareholder.

The consent in relation to a Majority Shareholder Reserved Matter («Majority Required Shareholder Consent») shall require: the prior written consent of shareholders holding at least 60% of the issued shares (excluding the class C Share) or such higher percentage as is required in relation to the relevant Majority Shareholder Reserved Matter by applicable law; or the affirmative vote at any general meeting of the Company of shareholders holding at least 60% of the issued shares (excluding the class C Share) or such higher percentage as is required in relation to the relevant Majority Shareholder Reserved Matter by applicable law.

Art. 12. Reserved Matters.

12.1. No action or decision shall be taken (whether by the shareholders or the Board) or resolution passed:

- relating to any Unanimous Shareholder Reserved Matters without Unanimous Required Shareholder Consent;
- relating to any Special Majority Shareholder Reserved Matter without the Special Majority Required Shareholder Consent
- relating to any Majority Shareholder Reserved Matters without Majority Required Shareholder Consent.

12.2. The Special Majority Shareholder Reserved Matters are as follows:

- Any change to the Company's articles of association.
- Any decisions which would result in the Company's liquidation, placing into receivership or administration of the Company.
- The sale or disposition of an asset, business or undertaking or of any interest in an asset, business or undertaking by a YUKOS Subsidiary (as defined hereafter) (including the transfer of control over any member of such group), other than between wholly-owned subsidiaries of YUKOS FINANCE BV, where the fair market value of the asset, business or undertaking or interest therein or the consideration paid is more than USD 5,000,000.-.
- The acquisition of an asset, business or undertaking or of any interest in an asset, business or undertaking by a YUKOS Subsidiary (including the transfer of control over any member of such group), other than between wholly-owned subsidiaries of YUKOS FINANCE BV, where the fair market value of the asset, business or undertaking or interest therein or consideration paid exceeds USD 2,500,000.-.

- The admission, settlement, compromise or assumption of a liability, (by way of guarantee, security, indemnity, encumbrance, CAPEX, borrowing, credit advance, lending or otherwise), whether present, future, actual or contingent, by a YUKOS Subsidiary which exceeds or may exceed USD 2,500,000.-.

- Any transaction, arrangement or agreement entered into by a YUKOS Subsidiary with or for the benefit of any of the shareholders or its Affiliates.

- Any loan or other financial facility to be provided by the Company to any person other than a YUKOS Subsidiary.

- Any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities of the Company.

- Any reduction of the share capital or redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other securities of the Company, other than reductions of capital, redemptions, purchases or other acquisitions by the Company of its own shares or securities which are on a pro-rata basis to each Shareholder's shareholding.

- The entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangements by any Group Company.

- The taking out of any policy of insurance in respect of the activities of the Group the premium for which, when aggregated with all other such premia paid, exceeds USD 2,500,000.- million.

12.3. The Majority Shareholder Reserved Matters are as follows:

- Any decision required to be taken by the Company other than a decision falling within the Special Majority Shareholder Reserved Matters or the Unanimous Shareholder Matters.

12.4. The Unanimous Shareholder Reserved Matters are as follows:

- Expenditure by the class A or the class B shareholders or any Group Company over and above that reasonably required to meet Operational Expenses.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 19. Definitions.

«Business Day» means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in either Moscow or Luxembourg;

«Change of Control» in relation to the class A shareholder, the class A shareholder ceasing to be Controlled by RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED, and, in relation to the class B Shareholder, the class B shareholder ceasing to be controlled by Richard Deitz;

«Control» means the power to direct the management or policies of an entity or business, directly or indirectly, whether through the ownership of securities, by contract or otherwise (and which power shall, for the avoidance of doubt, be deemed to be held by a person with the direct or indirect ownership of 50% or more of the share capital of an entity), and «Controlling» and «Controlled» shall have the corresponding meanings;

«Fair Value» means the fair value of shares which shall be determined by an independent valuer appointed by the class A and the class B shareholders within thirty (30) Business Days of the date of the Triggering Notice. If the class A and the class B shareholders do not agree on the independent valuer, any class A and the class B shareholders may request the President of the London Investment Bankers Association to make the appointment which shall be a bank of international standing;

«Group» means the Company and the Subsidiaries and «Group Company» means any one of them;

«Material Breach» means any breach of or non compliance with any of the rights or obligations under the following articles: Article 12 Reserved Matters and Article 6 transfer of shares, as well as any breach of any of the rights or obligations defined as material in any agreements or otherwise entered into by amongst others the class A and the class B shareholders, save that any breach of any obligations under any Articles or clause of any agreements in respect of which performance of the obligations is required to be satisfied within a specified time period shall not constitute a Material Breach, provided such obligation is satisfied as soon as reasonably practicable after the expiry of the specified time period and in any event no later than ten (10) Business Days after such obligation is required to be satisfied;

«Operational Expenses» means the following expenses: (i) all costs and liabilities incurred in defending, settling or seeking advice in relation to claims; (ii) all auditors' and other professional expenses associated with the valuation of the Group's assets; (iii) all direct costs associated with reporting requirements incurred by the Group; (iv) all costs and expenses incurred in connection with asserting legal title to the shares in YUKOS FINANCE BV and/or its subsidiaries; (v) all professional fees and disbursements incurred in association with holding, protecting and maintaining the value of the assets of the Group Companies; (vi) all tax and governmental charges (if any) levied against the Group; (vii) all bank charges arising on bank accounts held in the name of or on behalf of the Company; (viii) all costs, liabilities or professional fees arising from a claim against an employee, agent or director of any Group Company; and (ix) all professional indemnity policy premiums payable by a Group Company in connection with the management and administration of the Group;

«Permitted Condition» means a bona fide consent, clearance, approval or permission necessary to enable the relevant person to be able to complete a transfer of Shares under its constitutional documents, the rules or regulations of any stock exchange on which it or its parent company is quoted or any governmental, statutory or regulatory body in those jurisdictions where that person carries on business;

«Sale Price» means either (i) on the occurrence of a Triggering Event referred to under item 7 (B) to (E) a price per Share equal to one hundred (100) per cent. of the Fair Value of the Sale Shares; or (ii) on the occurrence of a Triggering Event referred to in item 7 (A) or (F) , a price per Share equal to 90% of the Fair Value of the Sale Shares, unless the circumstances in Article 7.3.1(ii) apply in which case the Sale Price shall be a price per Share equal to 110% of the Fair Value of the Sale Shares.

«Subsidiaries» means any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time;

«YUKOS FINANCE BV» means a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Jan van Goyenkade 13 in (NL-1075 HP) Amsterdam, the Netherlands, registered at the Commercial Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under file number 34107730;

«YUKOS Subsidiaries» means YUKOS FINANCE BV, STAK YUKOS INTERNATIONAL, TRANSPETROL (Slovakia), YUKOS INTERNATIONAL UK BV, PETROVAL (Switzerland), YUKOS SERVICES (UK), YUKOS USA, INC (USA), YUKOS CAPITAL SARL (Luxembourg), PETROVAL BUNKER SERVICES BV (The Netherlands), INTELLIGENT ENERGY (UK), JOHN BROWN HYDROCARBONS (UK) AND YUKOS INTEL SERVICE (UK).

Fourth resolution

It is decided to appoint the following persons as new class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Robert Reid, born on 12 November 1973 Liverpool, director of Renaissance Partners, with professional address at 29 Bogoslovsky Pereulok, Moscow, 125009, Russia,
- Robert Foresman, born on 3 May 1968 at Auburn New York, deputy chairman of Renaissance Partners, with professional address at 60 Brook Hollow Drive, Auburn, New York 13021
- Richard Olphert, born on 30 March 1968 at Wellington, managing partner of Renaissance Partners, house 11, building 47, Secomd Line, Khoroshevsky Serebriany Bor, Moscow 123103 Russia

It is decided to appoint the following persons as new class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Richard Deitz, born on 12 August 1965 at Washington DC, director of company, with professional address at 1/15 Kotelnicheskaya nab., Moscow 115045, Russia,
- Benjamin Heller, born on 2 November 1973 at New York, director of company, with professional address at 254 Warren Street, Brooklyn, NY 11201.

It is decided to appoint the following persons as new class C manager of the Company for an unlimited duration:

- Stephen Lynch, born on 23 January 1967 at New York, director of company, with professional address at Letnikovskaya Ulitsa, #11/10, Bldg 12., Moscow, Russia.

It is decided that the existing manager, ProServices MANAGEMENT S.à.r.l., shall be reclassified a class A manager.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MASCINI HOLDINGS, représentée par M^e François Felten, étant l'associé unique de KIRWAN OFFICES S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire M^e Paul Bettingen, le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-913 du 18 mai 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclarée et requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement prises sur tous les points de l'agenda.

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination du capital social de la Société de Euro à Dollars des Etats-Unis («USD»), conversion du capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) en dix-sept mille soixante-douze USD (\$ 17.072.-) au taux de change de 1,3658 étant le taux d'échange EUR/USD publié par la BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE le 27 août 2007, modification de la valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) par part social à un USD (\$ 1.-) par part sociale, allocation de la balance de cinquante cents USD (\$ 0,50) au compte prime d'émission, création de trois classes de parts sociales dénommées les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C et reclassification des dix-sept mille soixante-douze (17.072) parts sociales alors existantes en dix mille deux cent quarante-trois (10.243) parts sociales de Classe A, six mille huit cent vingt-huit (6.828) parts sociales de Classe B et une (1) part sociale de Classe C ayant une valeur nominale chacune de un USD (\$ 1.-), de sorte que le montant du capital social est fixé à dix-sept mille soixante-douze Euros (\$ 17.072.-) représenté par dix mille deux cent quarante-trois (10.243) parts sociales de Classe A, six mille huit cent vingt-huit (6.828) parts sociales de Classe B et une (1) part sociale de Classe C, chacune ayant une valeur nominale de un USD (\$ 1.-); attribution des parts sociales de Classe A, des parts sociales de Classe B et des parts sociales de la Classe C à MASCINI HOLDINGS LIMITED, l'associé unique de toutes les parts sociales émises de la Société.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société de sorte à ce qu'il se lise ainsi:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.»

3. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin inter alia de refléter les résolutions adoptées selon les points 1^{er} et 2 de l'agenda substantiellement dans la forme attachée aux procurations.

4. Nomination de Robert Reid, Robert Foresman et Richard Olphert en qualité de nouveaux gérants de classe A de la Société, Richard Deitz et Benjamin Heller en qualité de nouveaux gérants de classe B de la Société et Stephen Lynch en qualité de nouveau gérant de classe C de la Société, dans chaque cas pour une durée illimitée. Le gérant actuel, ProServices MANAGEMENT S.à.r.l., est re-classifié en gérant de classe A.

A la suite de quoi les décisions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la dénomination du capital social de la Société de Euro à Dollars des Etats-Unis («USD»).

A la suite de quoi il a été décidé de convertir le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) en dix-sept mille soixante-douze USD (\$ 17.072,-) au taux de change de 1,3658 étant le taux d'échange EUR/USD publié par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE le 27 août 2007. Il a alors été décidé de modifier la valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) par part social à un USD (\$ 1,-) par part sociale et d'allouer la balance de cinquante cents USD (\$ 0,50) au compte prime d'émission.

Il a été décidé de créer de trois classes de parts sociales dénommées les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C et de reclassifier les dix-sept mille soixante-douze (17.072) parts sociales alors existantes en dix mille deux cent quarante-trois (10.243) parts sociales de Classe A, six mille huit cent vingt-huit (6.828) parts sociales de Classe B et une (1) part sociale de Classe C ayant une valeur nominale chacune de un USD (\$ 1,-), de sorte que le montant du capital social est fixé à dix-sept mille soixante-douze USD (\$ 17.072,-) représenté par dix mille deux cent quarante-trois (10.243) parts sociales de Classe A, six mille huit cent vingt-huit (6.828) parts sociales de Classe B and une (1) part sociale de Classe C, chacune ayant une valeur nominale de un USD (\$ 1,-), les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B et les parts sociales de la Classe C étant attribuées à MASCINI HOLDINGS LIMITED, l'associé unique de toutes les parts sociales émises de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société de sorte à ce qu'il se lise ainsi:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin inter alia de refléter les résolutions adoptées selon les points 1^{er} et 2 de l'agenda de sorte à ce qu'ils se lisent ainsi:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KIRWAN OFFICES S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille soixante-douze Dollars des Etats-Unis (USD 17,072.-) divisé en dix mille deux cent quarante-trois (10,243) parts sociales de classe A, six mille huit cent vingt-huit (6,828) parts sociales de classe B et une (1) part sociale de classe C (les parts sociales de classe A, de classe B et de classe C sont désignées ensemble les parts Sociales), d'une valeur nominale d'un (1.-) Dollars des Etats-Unis (USD 1.-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. A moins qu'il n'en soit prévu autrement et conformément à toutes restrictions de transfert applicables prévues par les présents statuts ou par la législation concernée, aucun associé ne fera une des actions suivantes sans le consentement de l'unanimité des autres associés:

- mettre en gage, hypothéquer, charger ou grever de toute autre manière ses parts sociales ou tout intérêt sur une de ses parts sociales;
- vendre, transférer ou disposer de toute autre manière ou accorder une option sur ses parts sociales ou sur tout intérêt sur une de ses parts sociales; ou
- conclure tout contrat concernant les droits de vote attachés à n'importe laquelle de ses parts sociales.

Art. 7. Transfert des parts sociales en cas de Fait Générateur.

7.1. Un associé de classe A et / ou un associé de classe B (l'«Associé Affecté») subit un Fait Générateur (tel que défini ci-dessous) si:

(A) il commet une Violation Substantielle et soit (i) il ne peut être remédié à cette violation ou (ii) l'Associé Affecté ne remédie pas à cette violation endéans les vingt et un (21) Jours Ouvrables à partir du jour où l'autre associé lui a envoyé une notice écrite lui demandant de remédier à cette violation;

(B) il est incapable ou admet son incapacité à payer ses dettes lorsqu'elles deviennent dues, suspend ses paiements sur n'importe laquelle de ses dettes, ou, en raison de difficultés financières actuelles ou anticipées, entreprend des négociations avec un ou plusieurs de ses créanciers afin de ré-échelonner une de ses dettes ou est insolvable ou failli d'une autre manière, conformément aux lois de sa juridiction de constitution;

(C) un moratoire est déclaré en relation avec une de ses dettes;

(D) toute action sociale, poursuite judiciaire ou toute autre procédure ou démarche est entreprise (ou lorsque toute procédure ou démarche analogue est entreprise dans toute juridiction) en rapport avec: (i) la suspension de paiements, un moratoire sur toute dette, la liquidation, la dissolution, l'administration ou la réorganisation, autre qu'une liquidation ou réorganisation de n'importe laquelle de ses Filiales; (ii) un arrangement, un accord ou une cession avec tout créancier (iii) la nomination d'un liquidateur (autrement que dans le cas d'une liquidation de n'importe laquelle de ses Filiales), receveur, administrateur, receveur administratif, gérant ad-hoc ou toute autre catégorie de preuve similaire en rapport avec n'importe laquelle de ses avoirs; ou (iv) exécution de n'importe quelle sûreté sur n'importe lequel de ses avoirs;

(E) un des faits énumérés dans cet article se produit en rapport avec n'importe laquelle de ses sociétés parentes; ou

(F) un Changement de Contrôle relatif à lui se produit.

7.2. Si un Fait Générateur (tel que défini ci-après) intervient, l'Associé Affecté le notifiera aux autres associés de la classe A et/ou de la classe B aussi vite que possible.

7.3. A la suite d'un Fait Générateur, l'associé de la classe A et / ou de la classe B qui n'est pas l'Associé Affecté (l'«Associé Non Affecté») pourra donner une notice écrite (une «Notice du Fait Générateur») à l'Associé Affecté endéans les soixante (60) Jours Ouvrables de la réception de la notification du Fait Générateur par l'Associé Affecté ou de la découverte du Fait Générateur, en exigeant de l'Associé Affecté:

(i) qu'il vende, sous réserve de la réalisation de toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, toutes les parts sociales détenues par l'Associé Affecté (les «Parts Sociales Vendues») à l'Associé Non-Affecté au Prix de Vente; ou

(ii) lorsque le Fait Générateur est un fait précisé à l'alinéa A ou à l'alinéa F de la définition du Fait Générateur (tel que défini ci-après), qu'il achète, sous réserve de la réalisation de toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, toutes les parts sociales détenues par l'Associé Non Affecté (également les «Parts Sociales Vendues») au Prix de Vente.

Sans préjudice de circonstances précisées à l'alinéa 7.3. (ii) ci-dessus, si une Notice du Fait Générateur est donnée l'Associé Affecté sera obligé alors, sous réserve de la satisfaction (ou de la renonciation) à toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, de vendre les Parts Sociales Vendues à l'Associé Non Affecté et l'Associé Non Affecté sera obligé d'acheter les Parts Sociales Vendues.

Si une Notice du Fait Générateur est donnée dans les circonstances précisées à l'alinéa 7.3. (ii) ci-dessus, alors l'Associé Affecté sera obligé, sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, d'acheter les Parts Sociales Vendues à l'Associé Non Affecté.

7.4. La vente et l'achat des Parts Sociales Vendues en accord avec l' Article 7 seront effectuées selon les termes suivantes:

- s'il n'est pas renoncé ou satisfait à toute Condition Autorisée de la Notice du Fait Générateur endéans les soixante (60) Jours Ouvrables ou, dans le cas d'une approbation par une autorité de contrôle, cent cinquante (150) Jours Ouvrables, après réception de cette Notice du Fait Générateur, cette Notice du Fait Générateur sera caduque. Autrement, l'achèvement du transfert des Parts Sociales Vendues aura lieu sept (7) Jours Ouvrables après un avis écrit de la détermination de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues ou la date de satisfaction ou renonciation à toutes les Conditions Autorisées (quelque soit la dernière date) (la «Date de Transfert de la Notice du Fait Générateur») au lieu et heure raisonnablement fixés par les associés, ou par défaut, au siège social de la Société;

- l'Associé Affecté délivrera à l'acheteur, en ce qui concerne les Parts Sociales Vendues, au jour de ou avant la Date de Transfert de la Notice du Fait Générateur, les actes de transfert dûment exécutés et un pouvoir en faveur de telle personne que l'acheteur pourra nommer, afin de permettre à l'acheteur d'exercer tous les droits de propriété concernant les Parts Sociales Vendues en ce compris, sans limitation, les droits de vote.

7.5. Si l'Associé Affecté ne se conforme pas à ses obligations en vertu de l'Article 7, la Société peut autoriser une personne à exécuter et à délivrer les instruments de transfert nécessaires pour son compte. La Société peut recevoir l'argent de la vente pour le compte de l'Associé Affecté et faire inscrire l'acheteur comme le détenteur des Parts Sociales vendues. La réception par la Société de l'argent de la vente sera une décharge valable pour l'acheteur (qui ne sera pas obligé de veiller à l'emploi de cet argent). Une fois que l'acheteur aura été enregistré comme détenteur des Parts Sociales Vendues dans l'exercice de ces pouvoirs, la validité de ces opérations ne pourra être remise en question par quiconque.

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1. La Société est gérée par au maximum sept (7) gérants qui n'ont pas besoin d'être des associés.

8.2. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de trois différentes classes, à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C. Une telle classification des gérants sera dûment enregistrée dans les minutes de la réunion concernée et les gérants seront identifiés eu égard à laquelle ils appartiennent.

Les associés de classe A auront le droit de proposer une liste de personnes à partir de laquelle quatre (4) gérants de classe A seront désignés par l'assemblée générale des associés.

Les associés de classe B et les associés de classe C auront le droit de proposer une liste de personnes à partir de laquelle deux (2) gérants de classe B et un (1) gérant de classe C seront désignés par l'assemblée générale des associés.

Un gérant sera considéré comme ayant été désigné par un associé s'il est désigné comme gérant par l'assemblée générale des associés après sa nomination pour désignation au conseil de gérance par cet associé conformément à l'alinéa 8.2.

L'associé nommant un gérant devant être démis conformément à l'article 8 devra indemniser la Société pour toute responsabilité résultant d'une telle destitution.

Le conseil désignera un président pour chaque réunion parmi les gérants de la classe A. Le président n'aura droit à un second vote ou à un vote de préférence dans aucune circonstance.

8.3. Les gérants sont désignés et destitués de leur fonction par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoir et le terme de leur mandat. Si aucun terme est indiqué, les gérants sont désignés

pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus mais également révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum).

8.4. Les réunions du conseil se tiendront au moins quatre (4) fois par an et avec un intervalle maximal de quatre (4) mois. Un préavis écrit d'au moins vingt (20) Jours Ouvrables sera envoyé à chacun des gérants pour toutes les réunions du conseil (sauf si (i) un gérant de classe A et chacun des gérants de classe B et gérants de classe C acceptent par écrit un préavis plus court ou (ii) si tous les gérants sont présents à la réunion). Les réunions du conseil auront lieu à Luxembourg. Chaque notice de réunion du conseil devra: préciser un ordre du jour raisonnablement détaillé; et être envoyée par e-mail, courrier ou transmission par fax si elle est envoyée à une adresse en dehors du Luxembourg.

8.5. Le quorum requis à une réunion du conseil sera de deux (2) gérants (en ce compris au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B) présents et ayant le droit de vote au moment où les affaires concernées sont traitées. Si le quorum n'est pas réuni ou cesse d'être réuni, les gérants présents vont ajourner la réunion à un lieu et un moment spécifié au plus cinq (5) Jours Ouvrables après la première date. L'avis de la réunion ajournée sera donnée par la Société. La quorum à toute réunion ajournée sera de n'importe quel deux (2) gérants (en ce compris au moins un gérant de classe A).

Les réunions du conseil seront présidés par le président.

A toute réunion du conseil chaque gérant aura une (1) voix.

Les gérants peuvent être représentés à des réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

8.6. Dans le cas où il y a plus qu'un (1) gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Une réunion des gérants peut consister en une conférence entre les gérants dont certains d'entre eux ou tous sont à différents endroits à condition qu'une majorité des gérants sont présents physiquement au Luxembourg et que chaque gérant qui participe est capable d'entendre chacun des autres gérants participant et qui prend la parole à la réunion; et s'il le désire, de s'adresser à tous les autres gérants participant en même temps, soit directement, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication ou par une combinaison de ces méthodes. Le quorum est supposé être réuni si les conditions ci-dessus sont satisfaites eu égard à au minimum le nombre de gérants devant être présents pour former un quorum. Une réunion tenue de la manière décrite dans cet Article sera considérée comme ayant pris place à l'endroit où le plus grand groupe de gérants participant est réuni, qui devra être Luxembourg.

La participation à, ou la tenue de, une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

8.7. Tout gérant peut voter sur un sujet et être pris en compte pour le calcul du quorum même s'il est intéressé dans ce sujet. Si le sujet est l'un de ceux dans lequel un gérant est intéressé et que cet intérêt est connu des autres gérants ou si cet intérêt n'est pas visible à la lumière de ces Statuts, le gérant concerné doit déclarer son intérêt avant que le sujet ne soit abordé.

8.8. Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

8.9. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans les limites permises par la loi, le quorum à une assemblée générale de la Société sera de tous les associé de classe A à moins que:

- une matière réservée à une majorité spéciale d'associés (telle que définie ci-dessous) est envisagée à une telle réunion auquel cas le quorum sera de tous les associés de classe A et tous les associés de classe B présents ou représentés; ou
- une matière réservée à l'unanimité des associés (telle que définie ci-dessous) est envisagée à une telle réunion auquel cas le quorum sera de tous les associés présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas réuni endéans la demi-heure de l'heure désignée pour la réunion ou cesse d'être réuni, le président de la réunion ajournera la réunion à un lieu et heure spécifiés au plus tôt cinq (5) Jours Ouvrables après la première date. La notice de cette réunion ajournée sera envoyée par la Société.

Un préavis écrit d'au minimum vingt et un (21) Jours Francs (à l'exclusion de jours auxquels la notice est envoyée et de jours auxquels se tient la réunion) sera envoyé à chaque associé pour toute assemblée générale des associés, à moins que tous les associés acceptent une période de préavis plus courte.

Le consentement en rapport avec une matière réservée à l'unanimité des associés («le Consentement de l'Unanimité des Associés») exigera: le consentement écrit au préalable de, ou pour le compte de, chaque associé; ou le vote positif de tous les associés ayant le droit d'assister et de voter à toute assemblée générale de la Société.

Le consentement en rapport avec une Matière Réservée aux associés des classes A et B («le Consentement de la Majorité Spéciale des Associés») exigera: le consentement écrit au préalable de, ou pour le compte de, chaque associé de classe A et associé de classe B; ou le vote positif de chaque associé de classe A et de chaque associé de classe B.

Le consentement en rapport avec une Matière Réservée à la Majorité des associés («le Consentement de la Majorité Requise des Associés») exigera: le consentement écrit au préalable des associés détenant au moins 60% des Parts Sociales

émises (à l'exclusion des parts de classe C) ou tout autre pourcentage plus élevé qui est requis en rapport avec la matière réservée à une majorité des associés concernés par la loi applicable; ou le vote positif à toute assemblée générale de la Société des associés détenant au moins 60% des Parts Sociales émises (à l'exclusion des parts de classe C) ou tout autre pourcentage qui est requis en rapport avec la matière réservée à la majorité d'associés concernés par la loi applicable.

Art. 12. Matière Réservées.

12.1. Aucune action ou décision ne sera prise (que ce soit par les associés ou par le conseil) ou aucune résolution ne sera approuvée:

- en relation avec toutes matières réservées à l'unanimité des associés sans le Consentement de l'Unanimité des Associés;
- en relation avec toutes matières réservées à la majorité spéciale des associés sans le Consentement de la Majorité Spéciale des Associés;
- en relation avec toutes matières réservées à la majorité des associés sans le Consentement de la Majorité des Associés.

12.2. Les matières réservées à la majorité spéciale des associés sont les suivantes:

- tout changement dans les statuts de la Société;
- toute décision qui pourrait entraîner la liquidation de la Société, le placement de la Société sous contrôle ou sous-administration;
- la vente ou disposition d'un avoir, d'une affaire ou d'une entreprise ou de tout intérêt dans un avoir, une affaire ou une entreprise par une Filiale de YUKOS (tel que défini ci-dessous) (en ce compris le transfert de contrôle à tout membre de ce groupe), autre que entre des filiales intégralement détenues par YUKOS FINANCE B.V., lorsque la valeur de marché de cet avoir, affaire ou entreprise ou de l'intérêt dans ceci ou de la rémunération payée est plus USD 5.000.000,-;
- l'acquisition en avoirs, d'une affaire ou d'une entreprise ou de tout intérêt dans un avoir, affaire ou entreprise par une filiale de YUKOS (en ce compris le transfert de contrôle par tout membre de ce groupe), autre qu'entre des filiales intégralement détenues par YUKOS FINANCE B.V., lorsque la valeur de marché de l'avoir, de l'affaire ou de l'entreprise ou de l'intérêt dans ceci ou de la rémunération payée dépasse USD 2.500.000,-;
- l'aveu, la constitution, la transaction ou la préemption d'un engagement (parfois de sûretés, garanties, indemnités, servitudes, avance sur crédit, prêts ou d'une autre manière) qu'ils soient présents, futures, actuels ou cotangents, par une filiale de YUKOS qui excède ou peut excéder USD 2.500.000,-;
- la transaction, l'arrangement ou l'accord conclu par une filiale de YUKOS avec ou au bénéfice de un des associés ou de ses affiliés.
- Tout prêt ou autre disponibilité financière devant être donnée par la Société à toute autre personne qu'une Filiale de YUKOS.
- Tout changement dans le capital social, ou la création, l'attribution ou l'émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou l'attribution d'option ou de droits de souscriptions pour convertir tout instrument and parts sociales ou toutes autres valeurs mobilières de la Société,
- toute réduction de capital, annulation, rachat ou toute autre acquisition par la Société de ses propres parts sociales ou valeurs mobilières, autre que toute réduction de capital, annulation, rachat ou toute autre acquisition par la Société de ses propres parts sociales ou valeurs mobilières qui ont lieu au pro rata de chaque détention de parts sociales par chaque associé.
- La conclusion de toute association ou participation, partenariat, consortium ou autre arrangement similaire par toute société du groupe.
- La prise de police d'assurances pour les activités du Groupe lorsque la prime prise avec toute autre prime déjà payée excède USD 2,500,000,- million.

12.3. Les matières réservées à la majorité des associés sont les suivantes:

- toute décision exigeant d'être prise par la société autre qu'une décision comprise dans les matières réservées à la majorité spéciale des associés ou dans les matières réservées à l'unanimité des associés.

12.4. Les matières réservées à l'unanimité des associés sont les suivantes:

- Les dépenses des associés de la classe A ou de la classe B ou de toute société du groupe supérieurs à celle raisonnablement exigée pour supporter les Frais de Fonctionnement.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Art. 19. Définitions.

«Changement de contrôle» en rapport avec l'associé de la classe A, le fait que l'associé de la classe A cesse d'être Contrôlé par RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED, et, en rapport avec l'associé de classe B, le fait que l'associé de classe B cesse d'être contrôlé par Richard Deitz;

«Condition Autorisée» signifie tout consentement de bonne foi, décharge, approbation ou autorisation nécessaire afin de permettre à la personne concernée d'être capable d'accomplir un transfert de parts sociales en conformité avec ses documents constitutifs, les règles de régulations de toute bourse de valeurs sur laquelle elle ou sa société parente est coté, ou de toute autorité gouvernementale, statutaire ou de surveillance dans les juridictions dans lesquelles cette entité agit;

«Contrôle» signifie le pouvoir de diriger la gestion ou les politiques d'une entité ou d'une affaire, directement ou indirectement, que ce soit par la détention de valeurs mobilières, par contrat ou autrement (et ce pouvoir sera, afin d'éviter tout doute, supposé être détenu par une personne ayant la propriété directe ou indirecte de 50% au plus du capital social d'une entité) et «Contrôlant» et «Contrôlé» auront les significations correspondantes;

«Filiales» signifie toute filiale ou toute entreprise filiale de la Société de temps à autre;

«Filiales de YUKOS» signifie YUKOS FINANCE BV, STAK YUKOS INTERNATIONAL, TRANSPETROL (Slovaquie), YUKOS INTERNATIONAL UK BV, PETROVAL (Suisse), YUKOS SERVICES (UK), YUKOS USA, INC (USA), YUKOS CAPITAL SARL (Luxembourg), PETROVAL BUNKER SERVICES BV (Pays-bas), INTELLIGENT ENERGY (UK), JOHN BROWN HYDROCARBONS (UK) ET YUKOS INTEL SERVICE (UK).

«Frais de Fonctionnement»: signifie les dépenses suivantes: (i) tous les coûts et dettes encourus dans la défense, la recherche de conseil, en rapport avec des revendications; (iii) tous les frais des auditeurs et d'autres professionnels associés à l'évaluation des actifs du Groupe; (iii) tous les coûts directs associés aux exigences de rapport encourus par le Groupe; (iv) tous les coûts et frais encourus en rapport avec la revendication d'un titre légal sur les parts sociales dans YUKOS FINANCE BV et/ou ses Filiales; (v) tous les commissions professionnelles et débours et encourus en relation, avec la détention, la protection et le maintien de la valeur des actifs des Sociétés du Groupe; (vi) toutes les taxes et charges gouvernementales (s'il y a lieu) levées à l'encontre du Groupe; (vii) tous les frais bancaires survenant sur des comptes bancaires détenus au nom de ou pour le compte de la Société; (viii) tous les coûts, dettes et commissions professionnelles résultant d'une réclamation à l'encontre d'un employé, agent ou directeur de toute Société du Groupe; et (ix) toutes les primes de police d'indemnités professionnelles payable par une Société du Groupe en rapport avec la gestion et l'administration du Groupe;

«Groupe» signifie la Société et les Filiales et «Société du Groupe» signifie n'importe laquelle d'entre elles;

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié ni un jour de repos à Moscou ou à Luxembourg;

«Prix de Vente» signifie soit (i) lors de la survenance d'un Fait Générateur auquel il est fait référence aux alinéas 7 (B) à (E) un prix par part sociale équivalent à cent (100) pourcent de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues; ou (ii)

lors de la survenance d'un Fait Générateur auquel il est fait référence aux alinéas 7 (A) ou (F), un prix par part social équivalent à 90% de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues, à moins que les circonstances de l'article 7.3.1(ii) ne s'appliquent, auquel cas le Prix de Vente sera un prix par part sociale équivalent à 110% de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues.

«Valeur de Marché» signifie la valeur de marché des parts sociales qui sera déterminée par un expert indépendant désigné par les associés de classe A et les associés de classe B endéans les trente (30) Jours Ouvrables de la date de la Notice du Fait Générateur. Si les associés de classe A et les associés de classe B ne se mettent pas d'accord sur un expert indépendant, tout associé de la classe A et de classe B peut demander au Président de la London Investment Bankers Association de faire la désignation qui devra être une banque de réputation internationale;

«Violation Substantielle» signifie toute violation ou non-respect de tout droit ou obligation en vertu des articles suivants: Article 12 matières réservées et Article 6 transfert de parts sociales, ainsi que toute violation de tout droit ou obligation défini comme substantielles dans tout contrat ou autrement conclu entre les associés de Classe A et les associés de classe B, sans préjudice du fait qu'une violation de toute obligation en vertu de tout Article ou clause de tout contrat eu égard auquel l'exécution des obligations doit être réalisée endéans une période de temps spécifiée ne constituera pas une Violation Substantielle, à condition que l'obligation soit exécutée dans les plus brefs délais après l'expiration de la période de temps spécifiée et dans tous les cas au plus tard dix (10) Jours Ouvrables après qu'il soit exigé que cette obligation soit exécutée;

«YUKOS FINANCE BV» signifie une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et son principal établissement à Jan van Goyenkade, 13, aux Pays Bas (NL-1075 HP), enregistrée au Commercial Register of the Chamber of Commerce à Amsterdam sous le numéro 34107730.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Robert Reid, né le 12 novembre 1973 à Liverpool, dirigeant de Renaissance Partners, ayant son adresse professionnelle à 29 Bogoslovsky Pereulok, Moscou, 125009, Russie,
- Robert Foresman, né le 3 mai 1968 à Auburn New York, deputy chairman de Renaissance Partners, ayant son adresse professionnelle à 60 Brook Hollow Drive, Auburn, New York 13021,
- Richard Olphert, né le 30 mars 1968 à Wellington, managing partner de Renaissance Partners, house 11, ayant son adresse professionnelle à building 47, Secomd Line, Khoroshevsky Serebriany Bor, Moscou 123103 Russie.

Il est décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Richard Deitz, né le 12 août 1965 à Washington DC, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à 1/15 Kotelnicheskaya nab., Moscou 115045, Russie,
- Benjamin Heller, né le 2 novembre 1973 à New York, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à 254 Warren Street, Brooklyn, NY 11201,

Il est décidé de nommer la personne suivante en qualité de gérant de classe C pour une durée indéterminée:

- Stephen Lynch, né le 23 janvier 1967 à New York, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à Letnikovskaya Ulitsa, #11/10, Bldg 12., Moscou, Russie. Il est décidé que le gérant actuel, ProServices MANAGEMENT S.à.r.l., soit re-classifié en gérant de classe A.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a déclaré à la demande de la partie comparante que les présentes minutes soient rédigées en anglais suivies par une traduction en français; à la requête de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg à la date mentionnée en entête.

Après avoir lu les minutes le représentant de l'associé unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25359. — Reçu 18.243,42 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120978/5770/956.

(070139151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Euro-Guss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 93.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120649/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00011. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070138691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Euro Central AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.912.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120648/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00010. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070138695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Nova Boa Nova S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 132.306.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sandra Cristina Da Silva Monteiro, indépendante, née à Pindelo dos Milagres (Portugal), le 10 mai 1981, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 68, rue Dicks.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

NOVA BOA NOVA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de consommation de boulangerie et pâtisserie avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Sandra Cristina Da Silva Monteiro, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Maria Adelaide Nunes Da Costa Marques Manuel, gérante, née à Matosinhos (Portugal), le 30 mai 1965, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 25, rue Aloyse Kayser.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Sandra Cristina Da Silva Monteiro, indépendante, née à Pindelo dos Milagres (Portugal), le 10 mai 1981, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 68, rue Dicks.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Monteiro, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11247. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007121271/219/74.

(070139392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Extraits des résolutions et décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 septembre 2007

Il a été décidé:

de rayer Monsieur John Comery, en tant que Gérant, de la Société, et de nommer M. Kieran Finbarr Mulroy, né le 31 juillet 1958; demeurant 127 Forest Ridge Road, Richmond Hill, L5E 3L8, Ontario, Canada, en tant que nouveau Gérant de la société, avec effet immédiat, pour un mandat à durée indéterminée.

En plus de Madame Jacqueline Kost, Monsieur Paul Chehab et de Monsieur Kuy Ly Ang.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007119773/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 août 2007

1) Monsieur Christophe Fasbender a été révoqué de son mandat de gérant.

2) Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BURRYI S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007119774/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

GT Global Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.042.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 13 avril 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 13 avril 2007, D.B. ZWIRN GLOBAL (LUX) Sarl, ayant son siège social au 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société ThreadGreen INDUSTRIAL LIMITED ayant son siège social au Regency Cout, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WW.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007119799/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

G Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société G CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119789/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

F Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société F CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119790/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

H Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société H CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119788/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Odysée Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119728/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01385. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Chateau Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.726.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119791/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

M Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société M CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119786/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

I Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.960.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société I CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119787/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Passion Chartering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119727/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01382. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

P Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.874.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société P CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119795/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.862.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société O CHATEAU VII S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119794/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Soft Shoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.993.

Auszug aus der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 5. April 2007

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Marco Antonio Moura Marques, wohnhaft 4460-197 Senhora da Hora, Portugal wird zum Verwaltungsrat bestellt. Er ersetzt Herrn Jürgen Zienterra, wohnhaft D-54294 welcher sein Amt niederlegt.

2. Herr Artur Manuel Borges Duarte, wohnhaft in 3885-475 Esmoriz, Portugal wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestellt.

3. Das Mandat des Verwaltungsrates, der sich aus den Herren Artur Manuel Borges Duarte, José Manuel da Costa Pinto und Marco Antonio Moura Marques zusammensetzt, erstreckt sich auf eine Dauer von zwei Jahren. Die Mandate werden bei der Hautversammlung zum Geschäftsjahr 2008 neu erteilt.

4. Das Mandat des Kommissars, INTAX STEUERBERATUNGS AG erstreckt sich auf eine Dauer von zwei Jahren. Das Mandat wird bei der Hautversammlung zum Geschäftsjahr 2008 neu erteilt.

5. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von je zwei Verwaltungsräten oder durch die Unterschrift eines Verwaltungsrates und der des Geschäftsführers, Herr Erik Oliver Illig vertreten.

Der Beschluss wurde von den Herren Duarte, Marques und Illig gemeinsam unterschrieben, das Original des in Englisch gefassten Protokolls der Gesellschafterversammlung befindet sich in den Firmenakten am Gesellschaftssitz.

SOFT SHOES

Signature

Référence de publication: 2007119820/6193/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01620. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Rosalia Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 115.877.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch an der Alzette, den 5. Oktober 2007.
B. Moutrier
Notar

Référence de publication: 2007119614/272/12.
(070137143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.679.275,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119702/833/14.
Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01483. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Vimowa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg.
R.C.S. Luxembourg B 33.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.
FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl
Signature

Référence de publication: 2007119762/7262/14.
Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Tecsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.
FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl
Signature

Référence de publication: 2007119763/7262/14.
Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.
